

20 p. 100). L'accélération de la production du saumon d'élevage a permis de stimuler la production du saumon fumé. La concurrence vive que se livrent les propriétaires de fumoirs et de nouvelles techniques d'emballage et de commercialisation devraient permettre de maximiser la valeur de ce produit.

17) Tout comme dans le cas du saumon d'élevage, le Danemark connaît des variations saisonnières dans la production de la truite d'élevage. La consommation de ce produit demeurant élevée dans ce pays, les marchés internationaux reçoivent à peine 8 000 tonnes d'une production totale de 30 000 tonnes. En Europe, le prix de la truite s'est aligné sur celui du saumon, de sorte que l'écart entre les deux est très faible en ce moment. Il existe toujours une différence à cet égard au Japon, mais elle pourrait dorénavant s'amenuiser.

18) Aux États-Unis, le nouveau service d'inspection de la FDA et de la NOAA pourra utiliser la réglementation en vigueur afin d'exercer un droit de regard sur toutes les étapes de la production, depuis le moment où le poisson est pêché jusqu'au moment où il se retrouve dans l'assiette du consommateur. Le gouvernement et le secteur privé seront chargés de l'administration conjointe de cet organisme, qui procédera aux inspections, émettra des certificats et définira des normes sans distinction entre les produits américains et les produits étrangers.

19) Les directives émises en 1988 par la CEE (visant à harmoniser les normes des divers pays de la Communauté) ne doivent pas obligatoirement s'appliquer d'ici 1992. Il s'agit d'un processus à long terme qui n'aura aucune influence significative sur les produits de la pêche.